



Fort de sa diversité

Lieu de travail

Atelier des PEV

Territoire de Rawdon

Supérieur immédiat

Chef de division des parcs et espaces verts

Salaire

27,50 \$/heure

Selon la convention collective en vigueur

Horaire de travail

40 heures / semaine :
Jours, soirs et fins de semaine

42 semaines / année

Doit être disponible pour répondre aux appels d'urgence

Poste de remplacement à temps partiel (à durée indéterminée)

Personne-ressource RH

Stéphanie Chalifour
Directrice du Service des ressources humaines

450-835-2596, poste 7110
rh@rawdon.ca

JOURNALIER.ÈRE | PARCS ET ESPACES VERTS

POSTE DE REMPLACEMENT À TEMPS PARTIEL (à durée indéterminée)

La Municipalité de Rawdon est à la recherche d'une personne ponctuelle et polyvalente pour occuper un poste de remplacement de journalier à temps partiel au sein de la division des parcs et espaces verts, afin de contribuer notamment à l'entretien des installations et des bâtiments municipaux, et ce, pour une durée indéterminée.

FONCTION

Sous l'autorité du chef de cette division, le titulaire de ce poste accomplit des tâches manuelles nécessitant un travail physique et agit en soutien à l'équipe des parcs et espaces verts.

EXEMPLES DE TÂCHES À ACCOMPLIR

- ✓ Effectuer la manipulation ou le déplacement de matériaux, d'appareils, d'équipements et/ou d'outils;
- ✓ Ramasser les ordures, les rebuts et en disposer selon les directives reçues;
- ✓ Entretien des sites et édifices municipaux plus précisément entretien ménager et réparation dans ces différents lieux;
- ✓ Assister les besoins en service d'horticulture;
- ✓ Charger et décharger le matériel des camions;
- ✓ Maintenir le matériel et les outils en bon état;
- ✓ Prendre les mesures prévues en cas d'accident et d'incendie et utiliser l'équipement requis;
- ✓ Ramasser les papiers, les feuilles et les débris dans les parcs, les terrains municipaux et autres;
- ✓ Préparer et entretenir les infrastructures sportives;
- ✓ Effectuer la signalisation lors des activités et événements de la Municipalité;
- ✓ Participer au montage et démontage de divers appareils de jeux simples et mobiliers urbains, à l'épandage de terre, etc.;
- ✓ Déneiger les installations sportives et divers lieux publics manuellement ou à l'aide de machinerie;
- ✓ Utiliser divers outils mécaniques tels que des meuleuses, scies, perceuses, etc.;
- ✓ Utiliser divers équipements roulants tels que des nacelles, tracteurs, motoneiges, scènes mobiles, etc.;
- ✓ S'assurer du rangement adéquat des équipements et des matériaux.

Les tâches mentionnées précédemment reflètent les caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

EXIGENCES

- ✓ Diplôme d'études secondaires (DES) ou diplôme d'études professionnelles (DEP) dans un domaine connexe, un atout
- ✓ Moins d'une (1) année d'expérience pertinente
- ✓ Ponctualité et polyvalence
- ✓ Bonne condition physique et dextérité manuelle
- ✓ Capacité à travailler à l'extérieur dans toutes sortes de conditions météorologiques
- ✓ Compétences de base en mécanique, en rénovations, en plomberie, en coupe d'arbres, en entretien ménager, ainsi qu'en opération de petites machineries, etc.
- ✓ Permis de conduire valide (classes supplémentaires, un atout)
- ✓ Autonomie et débrouillardise
- ✓ Avoir de l'initiative et un bon jugement
- ✓ Capacité à travailler en équipe
- ✓ Attitude proactive et grandes disponibilités

HORAIRE

- 40 heures par semaine
- Horaire variable sur 7 jours, de jour, de soir et de fin de semaine
- 42 semaines de travail par année
- Disponibilité requise pour répondre aux appels d'urgence

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire de 27,50 \$/heure (selon la convention collective en vigueur)
- Poste de remplacement à temps partiel à durée indéterminée

POUR POSTULER

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature par courriel à l'adresse rh@rawdon.ca **au plus tard le lundi 29 juin 2026 à 16 h.**

Les candidats peuvent être soumis à une épreuve destinée à vérifier s'ils répondent aux exigences normales du poste concerné.

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

La Municipalité de Rawdon souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.